

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

---

## COMPTE-RENDU

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 23 juin 2021 à 18 h 00  
à la Chambre d'Agriculture de Grenoble

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### Points à l'ordre du jour

<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 18 MARS 2021</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
2.1	Composition de l'équipe technique	3
2.2	Budget prévisionnel 2021 et éléments nouveaux et notables	3
2.2.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA	4
2.3	Préparation de l'AG de la FAI du 9 septembre 2021 à Theys	4
2.4	Organisation de la Journée des Alpagistes	4
<b>3</b>	<b>SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS</b>	<b>4</b>
3.1	Point sur l'engagement de la saison 2021	4
3.2	Proposition de critères pour le Règlement d'agrément des Groupements Pastoraux en Isère	5
3.3	Point sur les Associations Foncières Pastorales et leur création	8
3.4	Retours sur les Plans Pastoraux Territoriaux, évolutions du FEADER	9
	➤ Quelques éléments marquants	9
	➤ Des éléments pour tous les PPT	9
	➤ Répartition des montants en Région AuRA 2021 (Source Réseau Pastoral AuRA)	10
3.5	Premiers éléments d'information sur les MAEC en alpage	10
3.6	Préparation du festival 2021	11
<b>4</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>11</b>

# Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 23 juin 2021

## **1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 18 MARS 2021**

*Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 18 mars 2021.*

## **2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION**

### **2.1 Composition de l'équipe technique**

*Le CA prend acte de la composition de l'équipe technique et des organisations proposées.*

### **2.2 Budget prévisionnel 2021 et éléments nouveaux et notables**

*Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.*

### **2.3 Préparation de l'AG de la FAI du 9 septembre 2021 à Theys**

*Le CA valide l'organisation prévue pour l'AG.*

### **2.4 Organisation de la Journée des Alpagistes**

*Le CA valide l'organisation prévue pour la journée des alpagistes.*

## **3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS**

### **3.1 Point sur l'engagement de la saison 2021**

*L'expression du CA sur l'actualité des alpages permet d'avoir un rapide tour d'horizon des activités pastorales dans les massifs et sous plusieurs regards. Il en ressort que l'engagement de la saison sous un climat froid est rassurant pour la suite, mais que les tensions liées à la fréquentation touristique sont importantes et à gérer.*

### **3.2 Proposition de critères pour le Règlement d'agrément des Groupements Pastoraux en Isère**

*Le CA a travaillé sur la proposition et demande à l'équipe technique de la FAI de retravailler le texte, de le soumettre à la DDT 38 en faisant les dernières vérifications juridiques. Il est proposé de soumettre cette dernière version à un prochain CA de la FAI en 2021 pour avis final du CA.*

### **3.3 Point sur les Associations Foncières Pastorales et leur création**

*Le CA ne comprend pas que cet outil juridique, adapté à la situation de Besse, qui recueille l'accord des propriétaires, de la Commune et des éleveurs, ne puisse être mis en œuvre. Devant les attentes, les propriétaires de Besse demandent une médiation de la FAI auprès de la DDT pour comprendre quel mode de fonctionnement adopter et quelles suites donner. Dans un second temps, d'autres actions pourront être partagées avec la CA38.*

### **3.4 Retours sur les Plans Pastoraux Territoriaux, évolutions du FEADER**

*Le CA souligne l'importance de ces portages de Plans Pastoraux par les territoires volontaires, et de la concertation qu'ils engagent et facilitent. Les territoires sont aussi porteurs de dynamismes locaux qui enrichissent les activités pastorales.*

### **3.5 Premiers éléments d'information sur les MAEC en alpage**

*Le CA souligne l'importance des aides publiques dans les domaines pastoraux, du fait des multiples usages et enjeux de ces espaces.*

### **3.6 Préparation du festival 2021**

*Le CA prend acte de cette organisation et rappelle l'importance de présenter au grand public des images et témoignages qui engagent les espaces pastoraux et activités pastorales.*

## **4 QUESTIONS DIVERSES**

# Compte Rendu

## Conseil d'Administration du 23 juin 2021

### à la Chambre d'Agriculture de Grenoble

#### **1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 18 MARS 2021**

- **Accueil des participants**

Le Président accueille les participants, partageant avec eux le plaisir de se retrouver physiquement.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 18 mars 2021**

Le Président demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 18/03 et s'ils ont des remarques à son propos.

*Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 18 mars 2021.*

#### **2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION**

##### **2.1 Composition de l'équipe technique**

*Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL*

L'équipe technique est stable, avec une bonne ambiance de travail.

En ce qui concerne les règles sanitaires Covid et les organisations qui en découlent, le travail en présentiel reprend peu à peu. L'équipe va voir, selon les évolutions sanitaires et réglementaires de cet été, comment organiser un éventuel télétravail.

L'équipe a environ 1,5 à 2 mois de retard dans les réalisations, du fait du télétravail, des désorganisations globales liées à la Covid et du manque de personnel en regard des objectifs que nous nous sommes fixés.

Lors du CA de mars 2021, l'embauche d'une personne supplémentaire a été proposée et retenue sur le principe. Le recrutement a eu lieu, 40 candidatures ont été reçues, certaines très intéressantes, le choix a été difficile. Chloé BARANOWSKI a été retenue, elle est ingénieure agro, avec une très bonne capacité d'intégration d'enjeux complexes et de l'expérience. Elle travaillera à 50% cet été et 80% ensuite, sous CDD 12 mois en renfort sur les diagnostics pastoraux et autres activités d'accompagnement technique. Cet été 2021, elle sera sous convention avec la CA 38 dont elle est encore salariée jusqu'au 16/09.

*Le CA prend acte de la composition de l'équipe technique et des organisations proposées.*

##### **2.2 Budget prévisionnel 2021 et éléments nouveaux et notables**

*Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL*

*Annexes : Charges et Produits 2021 prévisionnels*

Concernant les charges prévisionnelles 2021, à noter le choix plus économique de l'embauche plutôt que du portage salarial pour Janet Battentier (diagnostic pastoral sur Chamrousse), et l'évaluation budgétaire du nouveau poste d'ingénieur sur la base d'un mi-temps sur le 3T21 puis un 80% sur le 4T21.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2021 en présentant de manière approfondie les nouveaux projets notables, informations ou décisions relevant du CA :

### 2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteurs : Bruno CARAGUEL

#### ○ **Montage de bases de données SIG partagées à l'échelle des Alpes, eau et logements en alpage**

Dans le cadre de la CIMA, la FAI est cheffe de file d'un projet qui vise à mettre en place des bases de données destinées à caractériser et géolocaliser des éléments stratégiques pour les activités pastorales et les politiques publiques. Cette année 2021, nous travaillons sur les logements en alpage et les réserves d'eau. Ces bases de données partagées à l'échelle des Alpes a minima permettront de travailler à plusieurs structures. La DDT 38 propose de travailler avec nous sur ces axes.

#### ○ **Projet Wolfalps**

Le CA demande ce qu'il en est du projet Wolfalps, qui visait à suivre des loups et autres animaux sauvages, des troupeaux, au moyen de colliers GPS (Cf CA du 18 mars 2021). Bruno CARAGUEL rappelle que des territoires volontaires sont recherchés par l'OFB, sur lesquels conduire ce projet, et en Isère il est question du Vercors et de Belledonne. Guy DURAND fait savoir que le Vercors prépare une réponse négative et Bruno CARAGUEL ajoute que l'OFB se tourne vers Belledonne.

Le CA souligne l'importance de mieux connaître le comportement des loups en espace pastoral et ses rapports avec les troupeaux, même si cette approche peut être difficile pour certains éleveurs. Pour certains, le suivi des loups devient une activité économique. La crainte est que ce soit du palliatif, la population de loup augmente en permanence et il manque d'actions concrètes pour aider les éleveurs dans leurs actions de protection de leur cheptel. Le CA rappelle l'importance d'avoir des chiffres fiables des effectifs, la localisation des meutes. Florent Salvi rappelle le chemin parcouru par les uns et les autres, car les informations circulent davantage que par le passé et il faut encourager ce type d'études visant au partage de connaissances, permettant de prouver, d'anticiper, comprendre les impacts des loups sur les troupeaux et la faune. Il faut que cette donnée soit fiable et reconnue.

Le CA propose de relancer OFB pour dire l'importance d'acquérir de la donnée et de la connaissance sur les comportements du loup et de rédiger une lettre de soutien.

*Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.*

### **2.3 Préparation de l'AG de la FAI du 9 septembre 2021 à Theys**

Rapporteur : Christophe MOULIN

L'Assemblée Générale de la FAI est prévue à Theys, avec une invitation de Mme Régine MILLET (Maire de Theys et VP Montagne à la CCG), de M. Henri BAILE (Pdt de la CCG) et M. Olivier Salvetti (VP Agriculture à la CCG). Une visite de terrain (journée des alpagistes) est prévue l'après-midi, en lien avec nos co-invités.

*Le CA valide l'organisation prévue pour l'AG.*

### **2.4 Organisation de la Journée des Alpagistes**

Rapporteur : Christophe MOULIN

Elle se fera à la suite de l'AG, comme en 2020, et les détails de l'organisation du repas se feront au dernier moment, en fonction des règles sanitaires qui seront en vigueur en septembre.

*Le CA valide l'organisation prévue pour la journée des alpagistes.*

## **3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS**

### **3.1 Point sur l'engagement de la saison 2021**

Denis REBREYEND demande à chacun des participants des retours sur la saison qui s'engage.

- En Oisans, il y a des ressources en herbe et pas de problème majeur en dehors de la prédation.

- Au Senepy, un groupe de traileurs a déplacé un lot de bêtes sans s'être arrêté, avec 60 animaux sortis des parcs en cassant un portail, elles ne sont toujours pas récupérées et deviennent farouches. L'herbe est tardive mais bonne. Un contrôle de la DDPP a été réalisé sur l'alpage, qui a pu ne pas être apprécié des éleveurs qui n'ont pas compris la forte présence des agents de la DDPP.
- Denis REBREYEND relate une histoire similaire à Cholonge, où un randonneur n'a pas su refermer une porte et les animaux sont sortis de l'alpage.

Le CA engage un débat sur la coordination des informations tourisme et présence des troupeaux : Il ne faudrait pas que ces situations de conflit avec les activités de pleine nature aient lieu, il faut travailler l'éducation de ces usagers, et le CA encourage à ce que l'action de la FAI en faveur du porté à connaissance des activités des éleveurs et des positionnements des troupeaux et des chiens soit fructueuse.

- Sur les Hauts Plateaux du Vercors Jean-Luc SAUZE relate que la fréquentation a explosé, aussi incitée par la communication internet organisée par les randonneurs eux même. Des incivilités à l'égard des bergers et des éleveurs sont relevées, avec des crachats, des demandes d'eau dans les chalets, le lavage de vaisselle dans les bachats et des relations avec les chiens de protection difficiles. Les usagers ont changé et ceux que l'on trouve engagés dans les conflits ont une très faible culture de ces espaces et des codes.
- Jean HIRIGOYEN rapporte un constat similaire dans les domaines skiables avec des fréquentations également croissantes, des arrivées de populations nouvelles et sans connaissance des milieux montagnards et des activités, avec des tentatives de dépôts de plaintes (refusées par les gendarmes) par des personnes qui ont pris le courant dans les fils de clôture... DSF a pris contact avec le CDI pour anticiper les conflits d'usage et va réaliser des petits films de sensibilisation sur des sites emblématiques. Cependant la demande en produits locaux laitiers est très forte, mais sous tension avec les réductions de ressources.
- Sur le Vercors nord, l'herbe est en retard mais vite rattrapée. Moins de bêtes inscrites en Alpage, peut-être du fait de l'évolution des pratiques d'élevage (sélection génétique plus poussée notamment par les pratiques de génomie) qui incite à une sélection plus précoce réduisant les suites de renouvellement et donc les mises en alpage des génisses. Cela est peut-être aussi à relier à des résultats d'alpage moins bons en 2020 que d'habitude, avec une autonomie fourragère fragile, impliquant des achats de foin massifs ce qui est nouveau sur le Vercors (8 fermes sur 10 achèteraient du foin alors qu'il y a 20 ans cela pouvait être l'inverse). Guy DURAND encourage la FAI à faire un suivi des effectifs inalpés, afin de savoir qui accède aux alpages et quelles sont les limites, quitte à trouver de nouvelles solidarités entre éleveurs. Faire un travail d'analyse de ce qu'il y a, pourrait y avoir et des perspectives. Le rôle de la FAI pourrait être d'accumuler de la donnée et de l'analyser, pour permettre de se projeter.

Bruno CARAGUEL propose de projeter le mini-clip réalisé par le Réseau Pastoral AuRA (2021) qui tente de définir le pastoralisme, la manière dont fonctionne un alpage, le partage de l'espace :

<https://www.facebook.com/sea73.alpage/videos/319633246367493>.

Ce clip est déposé sur le seul site de la SEA 73 afin de ne pas disperser le nombre de vues et de rendre plus efficace cette publication.

René JACQUIN remarque que la thématique de la prédation peut manquer. Bruno CARAGUEL explique que les stratégies de communication simples ne peuvent traiter de plusieurs sujets à la fois, et qu'il s'agissait là de seulement définir le pastoralisme.

*L'expression du CA sur l'actualité des alpages permet d'avoir un rapide tour d'horizon des activités pastorales dans les massifs et sous plusieurs regards. Il en ressort que l'engagement de la saison sous un climat froid est rassurant pour la suite, mais que les tensions liées à la fréquentation touristique sont importantes et à gérer.*

### **3.2 Proposition de critères pour le Règlement d'agrément des Groupements Pastoraux en Isère**

*Rapporteurs : Christophe MOULIN et Bruno CARAGUEL*

Les Groupements Pastoraux sont agréés en CDOA et la DDT a la charge de veiller à leur bon fonctionnement juridique, comptable, administratif et démocratique.

A cette fin, les agents de la DDT souhaitent vérifier que le cadre qui s'applique actuellement soit toujours adapté.

Il est proposé que le CA de la FAI contribue à cette réflexion, afin de faire des propositions à la DDT en vue de la rédaction du prochain règlement qui s'appliquera aux Groupements Pastoraux, lors de leur création et tout au long de leur existence.

Il en va de la crédibilité de ces structures, éligibles à des régimes particuliers d'accès aux crédits publics et exonérations.

Pour ce faire, l'équipe de la FAI a sollicité les départements voisins, aboutissant à une première version de ce texte, qui présente également des points de questionnement à lever. Cette version a été adressée à la DDT, afin de vérifier d'éventuelles incohérences.

Il est à présent soumis au CA de la FAI (avec envoi préalable le 21/06/21).

#### ATTENTION

Il est rappelé que les éléments ci-après s'appliqueront de manière rétroactive sur les GP existants, qui auront dans les faits peu de temps pour se mettre à jour.

Le tableau suivant relate les différents échanges :

Propositions techniques équipe FAI sur la base des anciens agréments et des expériences voisines	<i>Retours DDT</i> <i>08/06/21</i>	<b>Question au CA FAI</b> <b>Juin 21</b>	<b>Avis du CA FAI</b> <b>23/06/21</b>
<b>On entend par “adhérent au Groupement Pastoral”</b> , une exploitation représentée par une personne physique ou morale à jour de ses cotisations au dit groupement pastoral.			OK
<b>Sont éligibles à l'attribution de l'agrément en tant que groupement pastoral, les structures :</b>			
- Ayant pour <b>forme juridique</b> le syndicat professionnel (loi 1884), association (loi 1901), ou des coopératives agricoles			OK
- Regroupant au minimum <b>3 adhérents</b>	<i>OUI</i>	Nombre mini d'adhérents ?	3 avec un GAEC et autres formes sociétales comptant pour un max de 2 adhérents
- Regroupant au minimum <b>20 ? UGB</b> o <i>pour mémoire, le nombre minimum pour percevoir l'aide au démarrage des GP est de 50 UGB</i> o <i>20 UGB font 135 ovins ou 25 genisses).</i>	<i>Faut-il mettre un minimum ? Plus haut cela serait trop contraignant</i>	Nombre mini d'UGB ?	OK pour pas de limite et permettre des GP avec de petits effectifs
- Éventuelles règles liées à des <b>hivernages communs, distances entre sièges d'exploitation, proximité familiale</b>		Quels critères relatifs aux capacités à faire un collectif ?	S'en tenir à des sièges d'exploitation différents, quel que soit les liens de famille et lieux d'hivernage

<p>➤ <i>Propositions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>S'en tenir à des N° d'exploitation différents. Dans ce cas, cela permettra des GP avec des liens familiaux très proches</i></li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Il faut permettre les hivernages communs, ils pourraient se retrouver dans d'autres GP /entraïdes et c'est incontrôlable</i></li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sur les distances entre sièges d'exploitation</i></li> </ul>			
<b>En outre :</b>			
<p><b>- Transparence partielle des GAEC :</b> Tout GAEC membre de la structure demandant son agrément en tant que groupement pastoral compte pour <b>2 adhérents</b> maximum, même si le GAEC regroupe plus de 2 associés.</p>	<p><i>NON. La transparence GAEC ne s'applique que pour l'attribution d'aide. N'a pas lieu d'être ici. Non justifiée par le code rural</i></p>	<p>Tenant compte de la règle relative à la transparence des GAEC, combien d'adhérents minimum ?</p>	<p>Il y a de plus en plus de GAEC, les SCEA et EARL. Cette question de transparence est importante, elle représente la réalité en unités de travail. <b>Poser la question des autres formes pour cette transparence</b></p>
<p><b>- Composition des chargements :</b> Parmi les membres de la structure demandant son agrément, <b>aucune exploitation ne doit détenir plus de 75 % ? des UGB regroupés</b></p>	<p><i>La proposition d'imposer les 75 % max par exploitation à la création est pertinente. Si pour différentes raisons cela ne peut être respecté une année, le GP devra en informer la DDT et l'argumenter pour obtenir une dérogation provisoire.</i></p>	<p>A mettre au débat de la FAI.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principe ?</li> <li>• Proportion ?</li> </ul>	<p>Dans ce cas, un seuil des UGB sera tenable, → définir lequel</p>
<p><b>- Mélange des troupeaux et durée :</b> Les adhérents de la structure en demande de son agrément doivent respecter le <b>non-retour journalier des animaux au siège de l'exploitation, et pour une durée minimum de 60 jours.</b></p>		<p>Vérifier la pertinence de ce critère et ses termes</p>	<p>OK, sauf cas de force majeure</p>

<p><b>- Transferts de modes de faire valoir :</b> Les parcelles exploitées par la structure doivent être incluses dans une convention pluriannuelle de pâturage ou dans un bail signé par la structure agréée GP.</p> <p>A titre exceptionnel, les parcelles peuvent également être louées sous bail au nom d'un des éleveurs membre de la structure en cours d'agrément, qui les mets à disposition de la structure au moyen d'une convention visée par le propriétaire foncier.</p>	<p><i>La mise à disposition du GP d'un bail individuel semble risquée car un bail signé bien en amont de la constitution du GP peut être rompu avant l'échéance minimale d'agrément de 9 ans d'un GP</i></p> <p><i>La convention ne doit pas permettre d'éviter la rupture du bail</i></p>		
<p><b>Durée de l'agrément des GP</b></p>	<p><i>DDT non sollicitée sur ce point</i></p>	<p>Questionner également la DDT à ce sujet</p>	<p>Rester sur des agréments illimités</p>

*Le CA a travaillé sur la proposition et demande à l'équipe technique de la FAI de retravailler le texte, de le soumettre à la DDT 38 en faisant les dernières vérifications juridiques. Il est proposé de soumettre cette dernière version à un prochain CA de la FAI en 2021 pour avis final du CA.*

### 3.3 Point sur les Associations Foncières Pastorales et leur création

Rapporteurs : Jean-Rémy OUGIER et Christophe MOULIN

Une démarche de contrôle est en cours, avec des risques de dissolution du fait de dysfonctionnements, administratifs et d'enregistrements comptables, repérés par les services de l'Etat, alors que ces structures sont importantes dans les équilibres pastoraux locaux. Le Département a engagé une démarche d'accompagnement mobilisant aussi la FAI et la CA38 à ce propos. Il convient de réduire les risques de dissolution de ces structures. La FAI et la CA38 ont rencontré des AFP et structures accompagnantes en Savoie et Hte Savoie, afin de repérer les outils proposés, accompagnements et points de contrôle des Services de l'Etat.

Jean-Rémy OUGIER, VP à la CCO, rappelle l'importance des AFP en Oisans et l'aide administrative qui a été proposée à ces AFP par les Communes. A présent, ces communes réduisent les mises à disposition de personnels et demandent à la CCO de reprendre ces accompagnements.

A Besse en Oisans, une association Loi 1901 faisait fonction d'AFP, mais en dehors des cadres juridiques requis. Ce groupe de propriétaires souhaite monter une AFP autorisée, qui est sur le principe refusée oralement par les Services de l'Etat, alors qu'une enquête publique avait été engagée sur la pertinence de ce projet auprès des propriétaires.

Patrick DOLCI souligne que sur Besse ce sont 700 propriétaires et 6500 parcelles, et l'AFP est l'outil le plus adapté. Un dossier de principe a été monté, les moyens financiers de montage ont été attribués. Les propriétaires de Besse ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas trouvé d'aide à la DDT.

*Le CA ne comprend pas que cet outil juridique, adapté à la situation de Besse, qui recueille l'accord des propriétaires, de la Commune et des éleveurs, ne puisse être mis en œuvre. Devant les attentes, les propriétaires de Besse demandent une médiation de la FAI auprès de la DDT pour comprendre quel mode de fonctionnement adopter et quelles suites donner. Dans un second temps, d'autres actions pourront être partagées avec la CA38.*

### 3.4 Retours sur les Plans Pastoraux Territoriaux, évolutions du FEADER

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN (avec Céline BARRERE)

## Récap chiffré par territoire

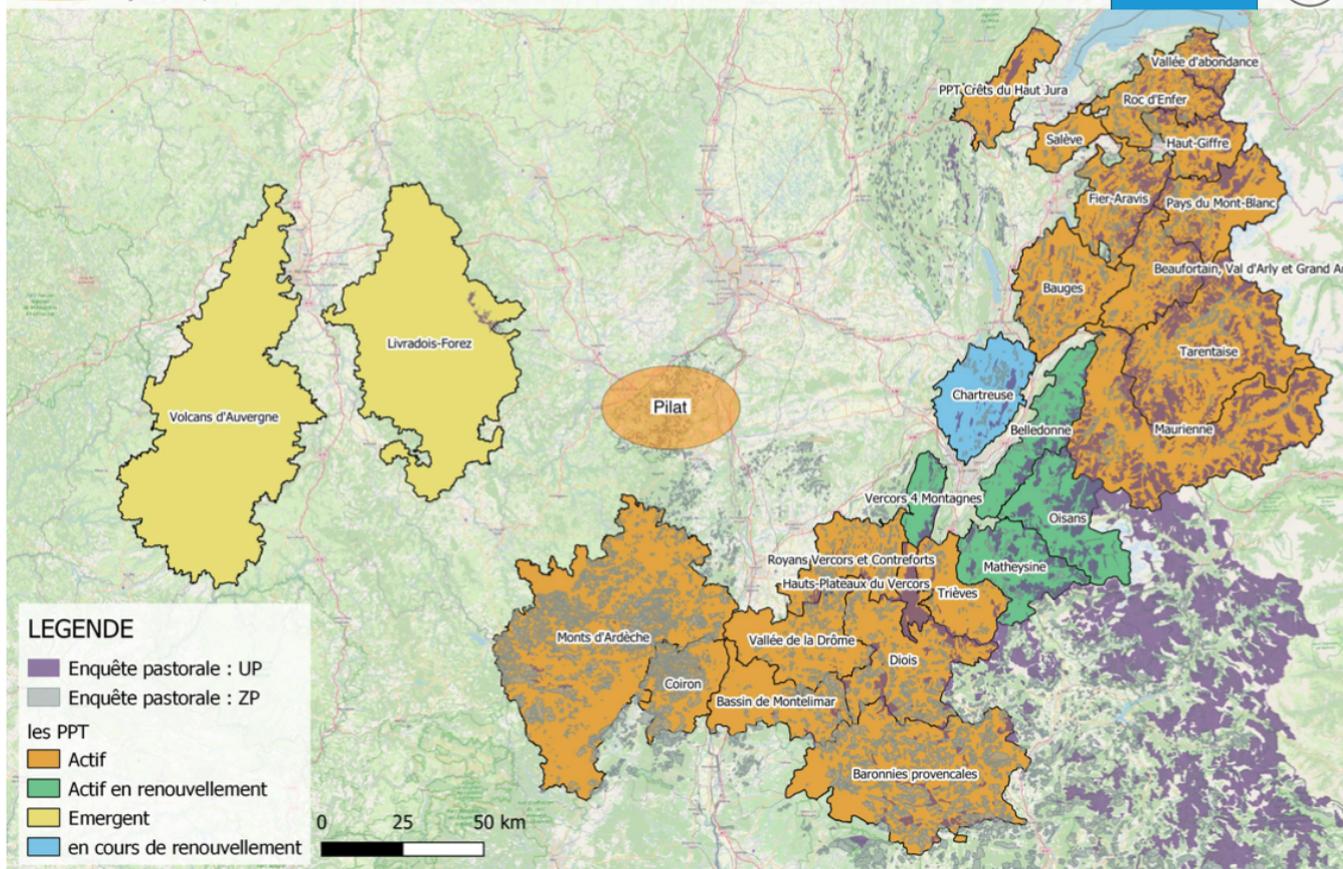
	Chartreuse	Belledonne	Oisans	Matheysine	Trièves	V4M
Période	2015-2020	2015-2021	2016-2021	2016-2021	2018-2023	2016-2021
Montants projets PPT	421 k€	1,1 M €	986 k€	1,025 M €	63 k€	313 k€
Crédits régionaux mobilisés	157 k€	337 k€	361 k€	369 k€	25 k€ (sur 100 k€)	116 k€
Montants projets CD38	141 k€	431 k €	310 k€	772 k€	14 k€	84 k€
Taux de conso	100%	98 %	97 %	100 %	25 %	93 %
Nb ha alpage	3500	10 674	26 140	18 159	2 833	3 968
Nb ha ZP	3000	3 720	1 622	3 190	1 911	592
Nb GP	10 + 1 SICA	17	17	29	8	7
Nb total AFP		12	11	7	2	0

#### ➤ Quelques éléments marquants

- Chartreuse
  - PPT terminé
  - Volonté d'augmentation du montant alloué en cours de discussion avec la Région
- Belledonne
  - Mobilisation de Leader sur projets études et animation du PPT
  - Gros efforts mis sur inventaire des ZP pendant candidature  
⇒ questionnements création d'une SICA
- Oisans
  - Enjeux liés à la maîtrise foncière ⇒ Nombreuses AFP, accompagnement important nécessaire
  - aucun projet de réouverture sur PPT2 ⇒ difficulté à trouver porteurs de projet éligibles
- Matheysine
  - Questionnements sur éligibilité des cabanes secondaires au Plan National Loup plutôt que sur PPT  
⇒ ont représenté 50% des dépenses concernant le logement
- Trièves
  - Difficulté à avoir des projets d'investissement, peu de porteurs de projet
- Vercors 4 montagnes
  - Questionnement sur élargissement du périmètre vers Grenoble  
⇒ présence uniquement de ZP et peu de porteurs de projets éligibles à première vue
  - Pas de projet de réouverture sur PPT2

#### ➤ Des éléments pour tous les PPT

- En 2022, règles identiques à celles connues actuellement
- 2023 ? PAC et Feader en cours de discussions  
⇒ Il faudra sûrement revoir les maquettes budgétaires en 2023
- Mobilisation des éleveurs très faible
- Réouverture = le sujet qui fait le plus discuter : efficacité, moyens mis en œuvre pour maintenir l'état après intervention mécanique, enjeux environnementaux...



➤ Répartition des montants en Région AuRA 2021 (Source Réseau Pastoral AuRA)

	Montants des dossiers présentés en CoPil en 2020 ou autres instances de validation								TOTAL
	Région	Union européenne FEADER	LEADER	Etat	Départements	Communautés de communes	Autres	Autofinanc des porteurs	
TOTAL Général	1 634 086 €	1 694 596 €	0 €	19 982 €	3 294 744 €	24 596 €	936 759 €	2 341 728 €	9 946 491 €
	<b>16,43%</b>	<b>17,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,20%</b>	<b>33,12%</b>	<b>0,25%</b>	<b>9,42%</b>	<b>23,54%</b>	

Le CA souligne l'importance de ces portages de Plans Pastoraux par les territoires volontaires, et de la concertation qu'ils engagent et facilitent. Les territoires sont aussi porteurs de dynamismes locaux qui enrichissent les activités pastorales.

### 3.5 Premiers éléments d'information sur les MAEC en alpage

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Les données liées aux MAEC sont encore incertaines à ce jour. Il apparaît cependant que les plans de gestion seront très probablement obligatoires pour les GP dans les contractualisations de MAEC en alpage. Il y a plus de 80 GP en Isère, et il convient d'organiser très en l'amont le travail afin que les GP n'aient pas à subir une "année blanche" faute de plan de gestion déposé dans les temps.

Le CA est en attente d'autres informations.

Le CA souligne l'importance des aides publiques dans les domaines pastoraux, du fait des multiples usages et enjeux de ces espaces.

### **3.6 Préparation du festival 2021**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Le festival aura lieu du 7 au 10 octobre 2021, en lien avec la descente des alpages.

Le visuel du festival est en cours de fabrication.

Une ouverture est faite sur des crédits SUERA, dans le cadre de la présidence Française, la mobilisation est en cours.

Il sera potentiellement le premier événement permettant de fêter les 40 ans d'accompagnement pastoral en Isère.

*Le CA prend acte de cette organisation et rappelle l'importance de présenter au grand public des images et témoignages qui engagent les espaces pastoraux et activités pastorales.*

## **4 QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h55.

\*\*\*\*\*

## Budget Prévisionnel 2021 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations et charges sociales	429 634
Indemnités des stagiaires	8 422
Taxe sur les salaires	12 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	20 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	12 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	4 500
Provision équipements éventuels Télétravail	3 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 000
Location des véhicules	7 200
Entretien des véhicules	1 600
Frais de carburant et péages	6 000
Honoraires commissaire aux comptes	6 000
Prestation externe "social" (fiches de paie, déclarations sociales...)	3 500
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 500
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000
<b>TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)</b>	<b>104 856</b>
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	1 500
Frais financiers	750
Dotations aux amortissements	4 000
Constitution de fonds propres	10 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>671 962 €</b>

## Budget Prévisionnel 2021

### Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2021	<i>charges externes directement en lien</i>
Conventions Pluriannuelles	<b>214 981</b>	<b>33 644</b>	<b>248 625</b>	<b>240 376</b>	<b>68 718</b>
Subventions Ponctuelles	<b>138 845</b>	<b>6 786</b>	<b>145 631</b>	<b>110 349</b>	<b>30 226</b>
AMO des TP		<b>55 721</b>	<b>55 721</b>	<b>53 381</b>	
Appuis Techniques		<b>43 010</b>	<b>43 010</b>	<b>43 010</b>	
Prestations de Formation		<b>15 817</b>	<b>15 817</b>	<b>11 617</b>	<b>3 373</b>
Etudes Diagnostics		<b>93 484</b>	<b>93 484</b>	<b>82 029</b>	
Prestations Diverses		<b>75 410</b>	<b>75 410</b>	<b>68 700</b>	<b>1 263</b>
Autres Produits		<b>81 400</b>	<b>81 400</b>	<b>74 400</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353 825</b>	<b>405 272</b>	<b>759 097</b>	<b>683 861</b>	<b>104 580</b>



# Participation au Conseil d'Administration de La FAI en date du 23 juin 2021 à Chambre d'Agriculture à Grenoble

NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI
<b>Collège des Membres Actifs (élus) : 18</b>				<b>Collège au nombre de 11 minimum et 21 maximum</b>				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAUAUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BALLY Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Membre
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Membre
SAUZE Jean Luc	Président	GP COMBEAU		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DURAND Guy		GP MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Secrétaire
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier
GIROUD Camille		GP PLEynet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président
JOANNAIS Didier	Président	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	non défini		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
<b>Collège des Membres de Droit : 15</b>				<b>Collège au nombre de 10 minimum et 20 maximum</b>				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PORTELLO Félix	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et Provence		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
BEAUP Olivier	Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLONDEAU Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PINEDE Stéphan	Directeur	DDPP de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUCHIER Jean-Yves	Président	GDS de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NIER Joseph		GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
ARLOT Marie Pierre	Directrice	INRAE GRENOBLE	Emilie CROUZAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVET Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Collège des Membres Consultatifs : 18</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Président	ADAM		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
FAURE Jean	Président	AFRAT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARANI Marie-Pierre	Président	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MICHON Bernard	Président	Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DUFRESNE Jean-Louis	Président	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLACHERE Olivier	Directeur	EPLFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARLIOZ Chantal	Présidente	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DOLCI Patrick	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
HERITIER Bernard	Président	PARC National des Ecrins PNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Chef	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AGRESTI Nicolas	Directeur départemental	SAFER		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Membres d'Honneur de l'Association : 5</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
SILLON Fernand				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Pdt d'Honneur
	Président	Association des Maires et Adjointes de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie	Claus HABFAST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
WAUQUIEZ Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Membres de l'Equipe Technique : 3</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Nombre de membres votants : 33</b>	<b>Quorum à 1/3 soit : 11 membres</b>			<b>Nombre de voix : 17</b>		<b>Quorum atteint</b>		